



Dossier du BHI N°S3/3055

LETTRE CIRCULAIRE N°64/2005  
21 juin 2005

### 51e SESSION DU SOUS-COMITE DE LA SECURITE DE LA NAVIGATION DE L'OMI

- Références :
- A. LC du BHI N° 5/2005 du 11 janvier7
  - B. LC du BHI N° 28/2005 du 14 mars
  - C. LC du BHI N° 38/2005 du 8 avril
  - D. LC du BHI N° 54/2005 du 25 mai

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. La 51e session du sous-comité de la navigation (NAV) de l'OMI a eu lieu au siège de l'OMI, à Londres, du 6 au 10 juin 2005. L'OHI a soumis les quatre documents suivants au NAV 51 :

- a. NAV 51/INF.4 - Production des cartes électroniques de navigation (ENC) de la mer de Chine méridionale.
- b. NAV 51/INF.7 - Exemple de coopération avec la Commission hydrographique de la mer Baltique. Plan de nouveaux levés harmonisé HELCOM.
- c. NAV51/10/1 - Rapport sur l'action visant à améliorer la mise à disposition de données hydrographiques dans des zones éloignées.
- d. NAV51/6/1 - Evaluation de l'utilisation des ECDIS et du développement des ENC.

2. Le sous-comité a pris bonne note des documents NAV 51/INF.4 et NAV 51/INF.7. Le document NAV51/10/1 a été communiqué au groupe de rédaction (DG) chargé de l'élaboration de directives sur la planification du voyage pour les navires à passagers dans les zones éloignées. Le DG a préparé un projet de Résolution de l'Assemblée qui sera présenté au MSC 81, en mai 2006, pour approbation et communication en vue de son adoption, à la 25<sup>e</sup> Assemblée, en 2007. Les directives incluent « l'examen de la source, de l'âge et de la qualité des données hydrographiques sur lesquelles reposent les cartes qui doivent être utilisées », lors de la phase d'évaluation et « l'examen de l'utilisation des corridors marins, le cas échéant », lors de la phase de planification.

3. Le document NAV 51/6/1 ainsi que les documents NAV 51/6 - Rapport du Groupe de travail par correspondance (CG) sur l'évaluation de l'utilisation des ECDIS et la mise au point des ENC, NAV 51/6/3 - réponse du Japon au rapport du CG et NAV 51/6/2 - commentaires sur les normes de fonctionnement pour les ECDIS soumis par la Fédération de Russie ont été communiqués pour examen au GT. Le sous-comité a examiné le rapport du

GT et, à l'issue d'un long débat, a convenu des principales positions suivantes concernant les prescriptions obligatoires relatives à l'emport d'ECDIS :

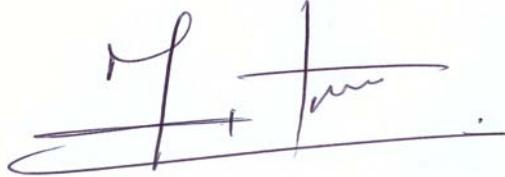
- a. Le sous-comité a décidé de recommander au MSC l'emport obligatoire d'un ECDIS pour les engins à grande vitesse, comme expliqué en détail en Annexe A.
  - b. Le sous-comité n'a pas décidé d'emport obligatoire pour les autres types de navires. Ceci sera examiné par le MSC conjointement avec une évaluation formelle de la sécurité (FSA) qui doit être effectuée en ce qui concerne l'utilisation des ECDIS à bord des navires autres que les engins à grande vitesse et les navires à passagers de grandes dimensions.
4. En plus des éléments précédents, NAV 51 a convenu des points suivants :
- a. En fonction de l'approbation par MSC 81, que le secrétariat de l'OMI soit chargé d'amender la note de bas de page se rapportant à l'alinéa 2.1.5 de la Règle 19 du Chapitre V de la Convention SOLAS pour lire « Des cartes marines sur papier suffisantes pour satisfaire aux prescriptions de l'alinéa .4 et de la règle 27 peuvent être utilisées comme dispositifs de secours pour les ECDIS. D'autres dispositifs de secours pour ECDIS sont acceptables (voir l'appendice 6 de la résolution A.817(19), telle que modifiée). »
  - b. Approuver le point de vue selon lequel les Etats membres sont invités à se poser la question de savoir quelles cartes papier pourraient être considérées comme constituant un « portefeuille de cartes marines sur papier à jour » dans les eaux placées sous leur juridiction, lorsqu'il n'existe pas d'ENC, et en informer l'OHI en conséquence.
  - c. Qu'une révision de la circulaire SN/Circ.207 est nécessaire mais qu'il est prématuré de le faire avant l'examen des normes de fonctionnement pour les ECDIS qui commencera lors de NAV 52.
5. NAV 51 a décidé de recomposer le CG avec un mandat révisé tel qu'indiqué en Annexe B. Les Etats membres sont encouragés à participer aux travaux du CG, qui continuera d'être coordonné par M. Eivind S. Vågslid de la Direction maritime norvégienne : email [Eivind.Vagslid@sjofartsdir.no](mailto:Eivind.Vagslid@sjofartsdir.no)
6. Le sous-comité a bien accueilli la proposition de l'OHI visant à créer un catalogue en ligne d'ENC, de RNC et de cartes papier devant être emporté comme moyen de secours. Le sous-comité a soutenu un projet préliminaire de spécifications pour ce catalogue, préparé par le GT (voir Annexe C), et l'a communiqué au CG pour un examen supplémentaire. Le BHI révisera les spécifications du catalogue afin de le rendre plus clair, plus pratique et convivial. Le BHI apprécierait tout commentaire ou toute suggestion que les Etats membres pourraient faire.
7. Lors de la discussion, le sous-comité, bien que reconnaissant que la production et la disponibilité des ENC avait accéléré de manière significative, a estimé qu'une couverture adéquate serait nécessaire à l'appui de la mise en œuvre de toute exigence d'emport obligatoire d'un ECDIS. Le BHI demande donc instamment aux Etats membres de continuer à accroître la mise à disposition des ENC.
8. Une présentation sur les « Obstacles à l'adoption des ECDIS : résolution des problèmes » a été faite par l'Amiral Maratos (BHI), le Dr Williams (IC-ENC) et le capitaine de frégate Klepsovik (Service ENC international de PRIMAR) afin de dissiper la confusion qui existe sur le marché et de présenter la publication "Facts about charts and coverage requirements" produite par les deux RENC. Plus de 100 délégués ont assisté à la

présentation et une discussion animée a suivi la présentation. Il a été décidé d'organiser un séminaire sur le sujet la veille du début de NAV 52 en juillet 2006.

9. Les documents de l'OMI auxquels il est fait référence dans cette lettre circulaire peuvent être téléchargés sur le site Web de l'OHI ([www.iho.shom.fr](http://www.iho.shom.fr) > INT Organizations > IMO). Le rapport du NAV51 à MSC sera inclus sur le site Web de l'OHI dès sa publication par l'OMI.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'A. Maratos', written over a light blue rectangular background.

Vice-amiral Alexandros MARATOS  
Président

Annexe A : Projet d'amendements proposés

Annexe B : Projet de mandat

Annexe C : Projet de spécification d'un Catalogue mondial de cartes sur l'Internet.

**AVANT-PROJET D'AMENDEMENTS AU RECUEIL INTERNATIONAL DE  
RÈGLES DE SÉCURITÉ APPLICABLES AUX ENGINES À GRANDE VITESSE,  
2000, TEL QUE MODIFIÉ**

**CHAPITRE 13**

*Systèmes et matériel de navigation de bord et enregistreurs des données du voyage*

**[Règle 13.8 Cartes marines et publications nautiques**

1 Ajouter le nouvel alinéa 13.8.2 suivant :

13.8.2 Les engins à grande vitesse doivent être équipés d'un système de visualisation des cartes électroniques et d'information (ECDIS) comme suit :

.1 les engins construits le [1er juillet 2008] ou après cette date;

.2 les engins construits avant le [1er juillet 2008], au plus tard le [1er juillet 2010.]

2 Changer la numérotation de l'actuel paragraphe 13.8.2 qui devient le paragraphe 13.8.3.]

**PROJET DE MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL PAR CORRESPONDANCE  
SUR L'EVALUATION DE L'UTILISATION DES ECDIS  
ET LA MISE AU POINT DES ENC**

Compte tenu de la résolution A.817(19), telle que modifiée par les résolutions MSC.64(70) et MSC.86(70), des décisions du NAV 51 et des décisions du MSC visant à inscrire la question des amendements aux normes de fonctionnement des ECDIS au programme de travail du Sous-comité et à l'ordre du jour provisoire du NAV 52 (NAV 51/2/2, annexe 2), formuler des observations et, à titre préliminaire :

- .1 examiner les amendements qu'il est proposé d'apporter aux normes de fonctionnement des ECDIS, tels qu'énoncés dans les documents MSC 80/21/2 (Grèce et OHI), NAV 51/6/2 (Fédération de Russie), NAV 51/6/3 (Japon) et NAV 51/6 (rapport du Groupe de travail par correspondance);
- .2 élaborer un projet de texte récapitulatif des normes de fonctionnement révisées des ECDIS;
- .3 examiner les incidences possibles sur les instruments de l'OMI;
- .4 examiner l'avant-projet de spécifications du catalogue de cartes proposé à l'annexe 3; et
- .5 préparer un rapport en vue de sa soumission au NAV 52.

**PROJET DE SPECIFICATION D'UN CATALOGUE MONDIAL DE CARTES SUR  
L'INTERNET FOURNI PAR L'OHI POUR LE COMPTE DE SES ÉTATS MEMBRES**

Le catalogue de cartes comprend trois sous-catalogues portant sur les catégories suivantes :

- couverture assurée par les ENC
- couverture assurée par les RNC
- couverture assurée par les cartes papier

La teneur des trois sous-catalogues peut se présenter soit sous forme graphique soit sous forme de texte.

Tous les renseignements y figurant doivent être fournis par les agences de sécurité maritime des Etats Membres de l'OMI, en collaboration avec leurs services hydrographiques nationaux.

Ce catalogue n'a pas l'ambition d'être aussi complet que les catalogues de cartes établis spécifiquement par les services hydrographiques de chacun des Etats Membres de l'OMI. Par conséquent, le catalogue de cartes de l'OHI recense les liens internet permettant d'accéder à la page d'accueil de chacun des services hydrographiques.

On envisage d'inclure les éléments ci-après dans les sous-catalogues :

Sous-catalogue des ENC

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autorité émettrice (éventuellement pour le compte d'un autre Etat Membre)</li> <li>• Autorité productrice des données</li> <li>• Présentation des données (norme S57 édition 3.1)</li> <li>• État de production de la carte (disponible sur le marché, plus disponible, en cours de production, prévu)</li> <li>• Méthode de diffusion (par exemple, service hydrographique éditeur, Centre de coordination régional des ENC, téléchargement gratuit)</li> <li>• Possibilité de diffusion de cartes électroniques de navigation fonctionnelles : Oui/Non</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifiant de la cellule ENC</li> <li>• Échelle de compilation/bande d'utilisation</li> <li>• Coordonnées des contours</li> <li>• Date d'édition</li> <li>• [aucune zone de données incluses ?]</li> </ul>
--	--

Il est inutile d'inclure des renseignements tels que des références au système géodésique dans les rubriques du sous-catalogue ENC, du fait qu'ils sont déjà normalisés pour les ENC en général.

## Catalogue RNC [couverture intégrale ou en complément de la couverture ENC existante ?]

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autorité émettrice (éventuellement pour le compte d'un autre Etat Membre)</li> <li>• Autorité productrice des données</li> <li>• État de production de la carte (disponible sur le marché, plus disponible, en cours de production, prévu)</li> <li>• Présentation des données (par exemple, HCRF)</li> <li>• Fréquence des mises à jour</li> <li>• Méthode de diffusion (par exemple éditeur de cartes)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Numéro national de la carte</li> <li>• Numéro international de la carte</li> <li>• Nationalité de la carte de base/langue</li> <li>• Titre dans la langue nationale</li> <li>• Titre en anglais</li> <li>• Style de la carte (carte internationale ou nationale)</li> <li>• Coordonnées des contours</li> <li>• Échelle des cartes principales</li> <li>• Nombre de plans inclus</li> <li>• Titres des plans inclus</li> <li>• Date de la première édition</li> <li>• Date de l'édition la plus récente</li> <li>• Date de publication</li> <li>• Système géodésique</li> <li>• Système de référence verticale</li> <li>• Projection</li> <li>• Année du levé hydrographique</li> <li>• Méthode de levé</li> </ul>
--	---

## Catalogue des cartes sur papier [jeu complet de toutes les cartes publiées par tous les États Membres de l'OMI, ou seulement couverture nationale, y compris les cartes produites pour le compte d'autres États Membres ?]

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autorité émettrice (éventuellement pour le compte d'un autre État Membre)</li> <li>• Autorité productrice des données</li> <li>• État de production de la carte (disponible sur le marché, plus disponible, en cours de production, prévu)</li> <li>• Fréquence des mises à jour</li> <li>• Méthode de diffusion (par exemple éditeur de cartes)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Numéro national de la carte</li> <li>• Numéro international de la carte</li> <li>• Nationalité de la carte de base/langue</li> <li>• Titre dans la langue nationale</li> <li>• Titre en anglais</li> <li>• Style de la carte (carte internationale ou nationale)</li> <li>• Coordonnées des contours</li> <li>• Échelle des cartes principales</li> <li>• Nombre de plans inclus</li> <li>• Titres des plans inclus</li> <li>• Date de la première édition</li> <li>• Date de l'édition la plus récente</li> <li>• Date de publication</li> <li>• Système géodésique</li> <li>• Système de référence verticale</li> <li>• Projection</li> <li>• Année du levé hydrographique</li> <li>• Classe du levé (Norme S-44)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élément du dispositif de secours pour les ECDIS si l'on a recours aux cartes papier : Oui/Non</li> <li>• Élément du portefeuille devant être utilisé conjointement aux RNC en l'absence d'ENC : Oui/Non</li> </ul>	